

Accord du participe passé : l'auxiliaire *avoir*

Quand accorder le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* ?



A l'écrit il est difficile de savoir s'il faut accorder ou non les participes passés.

Quand il est conjugué avec l'auxiliaire **avoir**, le participe passé s'accorde avec le COD seulement s'il y en a un, et s'il est inséré devant le verbe, c'est-à-dire si c'est par exemple :

- un pronom personnel : comme *me*, dans *Hugo m'a invitée*.
- un pronom relatif comme *que* dans *Les villes que j'ai aimées*.
- un terme interrogatif comme *quelles langues dans* : **Quelles langues as-tu parlées ?**

Pour savoir si vous devez accorder le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, vous pouvez :

- chercher s'il y a un COD :
 - Pour cela, posez la question : *qu'est-ce qui est + Participe Passé ?* ou *qui est-ce qui est + Participe Passé*
S'il est possible de répondre à la question, c'est qu'il y a bien un COD.
 - S'il n'y a **pas de COD**, le participe passé ne s'accorde pas.
 - De même, si le COD est placé **après le verbe**, le participe passé ne s'accorde pas.
 - Si le COD est devant le verbe, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec ce à quoi le COD fait référence.
 - si c'est un pronom, il faut chercher à quoi ce pronom fait référence, pour connaître son genre et/ou son nombre.
- Vous pouvez aussi remplacer le participe par un participe dont le féminin s'entend : comme *dit* ou *pris* : *les doux mots qu'elle m'a dits* / *les horreurs qu'elle m'a dites*.

Attention :

Quand on répond à la question "*qu'est-ce qui / qui est-ce qui est + participe passé*", on n'obtient pas directement le COD si ce COD est un pronom de 3ème personne ou un pronom relatif : on obtient le terme que ce pronom reprend.

- *Tu connais ma soeur, tu l'as invitée.*
Qui est-ce que tu as invité ? *Ma soeur*, repris par **l'** ⇒ le COD est *l'*
- *Les voisins que tu as invités.*
Qui est-ce que tu as invité ? *Les voisins*, repris par **que** ⇒ le COD est *que*.

Pour l'accord, c'est la **position du COD** qui compte, ce n'est pas la position du terme qu'il reprend.

Par exemple :

Elle a choisi ses écharpes.

→ qu'est ce qui est choisi ? → *ses écharpes* : COD placé après le verbe, pas d'accord

→ on peut remplacer "choisi" par le participe passé "pris" pour vérifier si on entend un accord → *elle a pris*

Ses écharpes, elle **les** a choisies pour leurs couleurs originales.

→ qu'est ce qui est choisi ? → *ses écharpes* repris par **les**. → COD = **les** placé avant le verbe

→ accord au féminin pluriel.

→ on peut remplacer 'choisi' par le participe passé "pris" pour vérifier si on entend un accord → *elle les a prises*

Elle **les** a choisies pour leurs couleurs originales, ses écharpes.

→ qu'est ce qui est choisi ? → "*ses écharpes*" repris par **les**. → COD = **les** placé avant le verbe

→ accord au féminin pluriel

→ on peut remplacer 'choisi' par le participe passé "pris" pour vérifier si on entend un accord → *elle les a prises*



Ainsi, quand vous révisez votre texte, pour savoir si les participes passés conjugués avec l'auxiliaire *avoir* sont bien accordés, vous pouvez chercher s'il y a un COD. S'il n'y en a pas ou s'il est placé après le verbe, le participe passé ne s'accorde pas.

S'il y a un COD et qu'il est placé avant le verbe, le participe passé s'accorde avec ce à quoi le COD fait référence.

Si le COD est un pronom, pensez bien à chercher ce sur quoi il porte pour accorder correctement.